

Groupe de travail : Revue des missions - Réforme territoriale

« Dormez tranquille ... ! »

Après une première réunion de présentation, le 24 octobre 2014, le Secrétaire Général des ministères économiques et financiers a présidé un nouveau groupe de travail sur ces thématiques, le 4 mars dernier.

Au-delà de la Revue des missions, dont les travaux interministériels ont commencé l'été dernier, les débats ont également traité de la Réforme de l'État et de la Réforme territoriale.

FO Finances rappelle que le débat sur les missions du service public, demandé par son organisation depuis 2007, a reçu jusqu'à ce jour une fin de non-recevoir.

En échange, les gouvernements successifs présentent sans concertation sérieuse et contradictoire des réformes, qui ont pour principal objectif de réduire les moyens budgétaires de l'action de l'État et en tout premier lieu les moyens humains.

Si pendant ces derniers mois, le Secrétaire Général n'a pas jugé opportun d'informer les représentants du personnel, pour autant en coulisses les grandes manœuvres ont commencé.

C'est bien souvent par des sources externes aux ministères économiques et financiers que les fédérations ont été informées du développement des dossiers.

Hasard des calendriers, le matin même de ce groupe de travail, une communication du Ministre de l'intérieur a eu lieu en Conseil des Ministres sur « la réforme territoriale de l'État ».

Réforme territoriale

Alors que l'encre de la Loi du 16 janvier 2015 était à peine sèche, avec la création des 13 nouvelles régions, certaines directions n'ont pas tardé à engager

des travaux dits de « préfiguration » pour adapter leurs services à la nouvelle carte administrative.

Pour le Secrétaire Général, la seule préfiguration officielle concerne la future région Bourgogne-Franche Comté.

Notre représentant **FO** de la DGCCRF, présent aux premières réunions, sous l'égide des deux préfets de région, a pu témoigner de l'insignifiance des informations apportées aux représentants des personnels dans cette instance.

Un peu à l'instar du Secrétaire Général, ils se sont réfugiés derrière les résultats à venir des rapports des diverses inspections pour laisser sans réponse les nombreuses interrogations des personnels sur la future réorganisation territoriale de l'État.

Pour donner un semblant de cohérence à ce vaste chantier, le gouvernement a nommé un coordinateur national de la réforme des services déconcentrés de l'État, le préfet Jean-Luc Névache, assisté par une mission interministérielle (MICORE).

Au plan ministériel, chaque ministre doit définir les éléments de cadrage de la réforme de ses services puis valider les projets élaborés au plan régional.

Il nommera des chefs de services régionaux préfigureurs dès ce mois, tel que prévu par un courrier du Premier ministre en date du 18 février 2015.

Au plan local, un préfet de région préfigureur sera nommé dans les sept nouvelles régions, assisté d'un directeur de projet régional et donc des chefs de service régionaux préfigureurs.

A la lecture de ce schéma organisationnel, aucun doute sur la prédominance de la préfectorale et donc du Ministère de l'intérieur, dans le prolongement de la RGPP et de la MAP.

Le calendrier est très resserré, puisque dès le mois de mai, le Premier Ministre arbitra sur les principes

directeurs de réorganisations.

Au second semestre de l'année, un projet de réforme des services de l'État dans la région sera soumis à l'approbation de ce dernier.

Pour les ministères économiques et financiers, contrairement à un discours qui se veut rassurant, toutes les directions peuvent à un titre ou un autre être concernées par cette réforme territoriale, même si celles dont l'organisation est strictement calquée sur la carte des 22 régions sont en première ligne.

Revue des missions

Les fédérations ont été destinataires d'un document sur la « cartographie des missions » de chaque direction de Bercy, où ces dernières tracent leurs perspectives d'évolution.

Pour **FO Finances**, le débat sur la cartographie des missions doit avoir lieu en priorité dans chaque direction de Bercy, avec les représentants des syndicats représentatifs de celles-ci, ce dont a convenu le Secrétaire Général.

A l'interrogation de **FO Finances**, sur l'omission du Service Commun des Laboratoires dans ce document, le Secrétaire Général a plaidé l'omission involontaire, qui devra être rectifiée. Les agents concernés apprécieront !

Dans le document préparatoire à ce groupe de travail, il est précisé que « ces perspectives d'évolution consistent essentiellement à maintenir voire à renforcer les missions dévolues aux ministères économiques et financiers ».

Il suffit de lire les Plans ou Démarches stratégiques directionnels pour se convaincre de la véracité d'une telle affirmation.

Les agents de la DGDDI, de la DGFIP, de la DGCCRF, entre autres, seront certainement ravis d'apprendre que les restructurations de ces derniers mois et celles à venir, et les suppressions d'emplois qui vont avec, ont pour but de renforcer leurs missions !

FO Finances n'est pas dupe de ces « éléments de langage bercynien », qui cachent (à peine) les véritables buts de cette revue des missions : plaire encore et toujours aux injonctions bruxelloises sur la résorption des déficits publics, qui passent par la suppression des missions de service public et des emplois publics.

Nos ministres ont une occasion de démontrer le

contraire : en actant les missions régaliennes des directions de Bercy comme prioritaires à l'action de l'État, et en tirant les conséquences en termes d'emplois.

Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas une option retenue par Messieurs Sapin et Macron.

FO Finances est intervenue pour évoquer la spécificité de la DGCCRF dans cette Revue des missions. Constat est fait depuis 2010, que son éclatement au travers des directions interministérielles départementales et régionales, était un échec patent.

A l'automne dernier, Monsieur Macron a donné mandat à la directrice générale d'élaborer différents scénarios d'évolution de la DGCCRF, en privilégiant une amélioration de la chaîne de commandement. Après un début de concertation, celle-ci s'est interrompue brutalement début décembre pour ne plus reprendre depuis.

Dans la perspective du CTM programmé le 27 mars, les fédérations ont demandé que ce dossier soit inscrit à son ordre du jour, en présence du Ministre.

FO Finances s'est interrogée sur les conclusions des consultations locales initiées par le Gouvernement, en novembre 2014, et dont, à ce jour, aucun retour n'a été communiqué aux représentants du personnel. Il faut préciser qu'à notre connaissance aucune invitation ne

leur a été adressée au niveau local pour participer aux débats !

Le Secrétaire Général s'est engagé à en délivrer les conclusions, à l'occasion d'un prochain groupe de travail.

Les opérateurs ne sont pas oubliés dans cette Revue des missions. L'objectif est de revoir la répartition des missions et compétences entre l'État et ces organismes.

Une vingtaine d'entre eux dépendent de Bercy. D'ores et déjà, deux fusions ont été actées, avec la création de Business France et France Stratégie.

Autres chantiers de la Réforme de l'État

Pour ceux qui avaient un doute, concernant l'avancement de certains dossiers et leur éventuelle mise en sommeil, ce groupe de travail a enlevé toute interrogation.

Même si les représentants du personnel n'ont eu aucune information depuis des mois, les dossiers avancent et pire d'autres sont à l'étude.

Toutes les directions sont concernées par la réforme territoriale

Dans le cadre de la MAP, le gouvernement a lancé des évaluations des politiques publiques, dont huit pour nos seuls ministères, qui doivent faire l'objet d'un bilan.

Mais avant même celui-ci, le Secrétaire général a annoncé le lancement de trois nouvelles évaluations pour lesquelles « *des transformations majeures sont attendues, en termes de performance ou de qualité du service public* ».

FO Finances a demandé quelles sont ces nouvelles évaluations. Aucune réponse !

La mutualisation des fonctions support poursuit son chemin, alors que les fédérations ont été invitées à un groupe de travail pour la dernière fois ...le 14 mai 2014, les directions ont poursuivi leurs travaux dans les diverses fonctions concernées (ressources humaines, systèmes d'information, achats, budgétaire et comptable, communication, juridiques, immobilières).

Le point d'étape avec les fédérations, prévu initialement pour la fin d'année 2014 a été zappé par le Secrétariat Général. Ce n'est qu'au détour d'une fiche destinée à ce groupe de travail, que l'administration daigne évoquer le sujet, et encore de façon succincte, renvoyant au niveau directionnel la concertation.

Lors du CIMAP du 17 juillet 2013, 174 mesures de simplification ont été adoptées, auxquelles il faut adjoindre les 100 mesures pour les entreprises proposées par le Conseil de la simplification et les 40 mesures au profit des particuliers lors du Conseil des Ministres du 5 novembre 2014.

Pour le Secrétaire Général, 75% sont déjà en cours d'adoption ou définitivement validées.

Une deuxième vague de simplification doit être présentée par le gouvernement en avril prochain.

Rénovation des relations entre administrations centrales et services déconcentrés

Une circulaire du premier Ministre du 28 octobre 2014, publiée au Journal Officiel le 4 novembre de la même année, établit un protocole des relations entre administrations centrales et services déconcentrés.

Dès son préambule, le but de cette circulaire est fixé : « *Le Gouvernement a la volonté de réaliser une avancée*

substantielle dans la déconcentration des compétences au sein des administrations de l'État.. ».

Cette rénovation passe par une refonte de la charte de la déconcentration, dont le pilotage est une nouvelle fois confié au ministère de l'intérieur, avec toute l'impartialité qu'on lui connaît en la matière... !!!.

D'ailleurs l'une des fiches adressées aux fédérations pour ce groupe de travail, est encore plus explicite : « *L'objectif de cette refonte est de préciser les modes d'exercice des relations entre niveaux centraux et déconcentrés et poser les conditions juridiques d'un certain nombre d'évolutions visant à donner de nouveaux leviers d'action aux préfets et aux services déconcentrés* ».

Encore un groupe de travail où les débats se sont enlisés sur la méthode de concertation

et l'agenda des prochaines échéances, au détriment des véritables enjeux de ces réformes qui impacteront fortement les personnels.

Le message rassurant distillé, tant dans les documents préparatoires à ce groupe de travail que dans les discours ministériels, n'a pas pris sur

FO Finances .

Un message rassurant qui n'a pas pris sur FO Finances

L'objectif affiché de ces différentes réformes est

bien, dans le prolongement de la politique d'austérité gouvernementale, de réduire les déficits publics, ce qui passe par l'assèchement du champ d'action des services publics et donc la réduction de l'emploi public.

La communication du Conseil des Ministres du 4 mars le confirme : « la Revue des missions vise à interroger l'action de l'État dans un contexte de ressources financières limitées ».

Pour dire stop à cette destruction du service public républicain sur l'ensemble du territoire, FO Finances s'associe pleinement à la journée de grève interprofessionnelle du 9 Avril prochain et appelle les personnels des directions de Bercy à y participer

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>